



Procédure formalisée : Appel d'offre ouvert
selon les dispositions du Code de la commande publique

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

ACCORD-CADRE DE PRESTATION DE SERVICES DE TELEPHONIE ET D'ACCES A INTERNET

Lot 3 : Fourniture de services d'accès à Internet en haut débit

ARTICLE 1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRE – LOT 3

La Ville de Maromme et le CCAS de Maromme souhaitent établir un accord-cadre avec un opérateur de téléphonie aux fins de disposer d'un service d'accès à Internet en haut-débit pour l'ensemble de leurs sites au moyen des technologies xDSL et FIBRE OPTIQUE (mairie et autres bâtiments).

Les principaux objectifs visés par cette consultation sont les suivants :

- La fourniture de l'accès haut-débit,
- La fourniture des routeurs et box professionnels,
- Une garantie d'un service de qualité s'appuyant sur des solutions techniques pérennes et sécurisées, avec des moyens humains suffisant en nombre et en qualité (experts),
- Une extrême fiabilité des solutions proposées,
- Une montée en débit,
- La maîtrise globale des dépenses,
- L'accompagnement au déménagement,
- La souscription à des solutions qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable.

Le présent document constitue le Cahier des Clauses Techniques Particulières relatif à cette consultation.

Le Soumissionnaire est réputé avoir pris connaissance des contraintes techniques de tous ordres imposés par l'environnement téléphonique ou autre existant dans les bâtiments et sur les zones d'intervention, et d'en avoir tenu compte dans l'établissement de sa proposition.

Il s'engage, dès la notification du marché, aux travaux et formalités, pour que la fourniture des prestations soit opérationnelle à la fin des délais de mise en service qu'il aura précisés dans le CCAP.

ARTICLE 2. PRESENTATION DE L'EXISTANT

2.1. Accès Internet en haut débit à la mairie :

VILLE DE MAROMME

La Mairie de Maromme dispose actuellement d'une connexion en Fibre Optique dédiée de type FTTO avec un débit à 100mo symétriques garantis pour son accès à Internet avec GTR 4h.
Elle dispose également d'un lien Fibre Optique Point-à-point de 100Mo la reliant à un site distant (1km).

2.2 Accès Internet en haut débit pour les sites à l'extérieur à la mairie

VILLE DE MAROMME

6 accès à Internet avec une connexion aDSL au 1^{er} janvier 2022.
1 solution WIFI PUBLIC avec une connexion aDSL (box et 2 bornes incluses) au 1^{er} janvier 2022.

CCAS DE MAROMME

2 accès à Internet avec une connexion aDSL au 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 3. DESCRIPTION DES BESOINS

3.1. Accès Internet en haut-débit à la mairie

VILLE DE MAROMME

ACCES INTERNET :

L'objectif est de disposer au minimum d'un accès Fibre Optique dédiée FTTO 100mo symétriques garantis pour la Mairie. L'opérateur indiquera toutes les solutions et débits disponibles. La Ville de Maromme pourrait alors choisir une bande passante supérieure.

La disponibilité annuelle du service doit être proche de 100% avec une Garantie de Temps de Rétablissement du Service inférieure à 4 heures. Une solution de sécurisation doit être proposée.

Par ailleurs, l'opérateur devra assurer un suivi 24h/24 et 7j/7 par son support technique expert pour lequel il exposera précisément les moyens humains et techniques mis en œuvre.

LIAISON POINT-A-POINT :

Afin de relier la mairie à un autre bâtiment de la ville, route de Duclair, une liaison point-à-point en FIBRE OPTIQUE professionnelle dédiée de 100Mo doit être fournie impérativement. Une solution de surveillance du lien doit être mise en place sur site. Le débit de la liaison est garanti et symétrique, avec une GTR 4h.

La disponibilité annuelle du service doit être proche de 100% avec une Garantie de Temps de Rétablissement du Service inférieure à 4 heures.

Le titulaire du marché doit assurer un suivi 24h/24 et 7j/7 par son support technique expert et installer un accès xDSL lui permettant de contrôler sur site le fonctionnement de la liaison.

Par ailleurs, l'opérateur devra exposer précisément les moyens humains et techniques mis en œuvre.

ACCOMPAGNEMENT AU DEMENAGEMENT :

L'opérateur doit proposer dans son mémoire technique une solution d'accompagnement détaillée à la Mairie de Maromme en cas de déménagement de la mairie, pour son accès à Internet et pour sa liaison point-à-point.

3.2. Accès Internet en haut-débit à l'extérieur de la mairie

VILLE DE MAROMME

6 sites à équiper en connexion aDSL ou Fibre Optique mutualisée (au 1^{er} janvier 2022) selon éligibilité, avec fourniture du routeur.

1 site à équiper avec une solution Wifi Public aDSL/Fibre Optique mutualisée (au 1^{er} janvier 2022), avec mise en service, fourniture du câblage, du routeur et des bornes et paramétrage.

CCAS DE MAROMME

2 sites à équiper en connexion aDSL ou Fibre Optique mutualisée (au 1^{er} janvier 2022) selon éligibilité, avec fourniture du routeur.

3.3. Réunion annuelle :

La Ville et le CCAS de Maromme souhaitent organiser une réunion par an pour faire un point sur le marché en cours et être tenus informés des évolutions des catalogues de prix du Titulaire et réaliser les ajustements tarifaires.

Au cours de cette réunion, les points suivants seront abordés :

- Incidents survenus, exploitation,
- Gestion et facturation, contrôle de l'application des tarifs,
- Points à améliorer, actions correctives,
- Nouveaux tarifs,
- Nouveaux services,
- Mise à niveau des informations des gestionnaires sur les outils logiciels mis à leur disposition.

Le Titulaire fournit à cette occasion tout document utile au bon déroulement de la réunion et transmet un compte-rendu synthétique de la réunion.

Les personnes publiques pourront organiser des réunions exceptionnelles dans le cas d'incidents techniques majeurs, en plus de ces réunions planifiées.

ARTICLE 4. VISITE SUR SITE

Une visite sur site obligatoire sera organisée **le jeudi 24 mars 2022 sur rendez-vous**. Les représentants de l'opérateur prendront contact auprès de Josué Liénard (contact technique de la ville de Maromme), pour convenir d'un rendez-vous à l'hôtel de ville.

A l'issue de cette visite, les opérateurs se verront remettre une attestation de visite qu'ils ajouteront à leur dossier de candidature.